



Cabinet
Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 10 février 2015

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 11 février, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Chicoutimi.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Simon Lajoie

Hôtel du Parlement
Bureau 2.157
(Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-2514

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

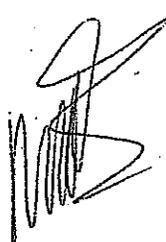
(Article 97 RAN)

« QUE l'Assemblée nationale affirme, à l'instar du rapport Bouchard-Taylor, que l'intégrisme est une interprétation littérale et monolithique des religions, en vertu de laquelle ces dernières acquièrent une préséance absolue sur les autres considérations sociales, politiques, scientifiques, et qui conduit à rejeter toute évolution;

QU'elle déclare que l'intégrisme religieux s'exprime le plus souvent par une atteinte au principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes homosexuelles;

QU'elle soutienne que la pratique de l'intégrisme religieux a des impacts sur la collectivité et qu'elle ne peut se résumer à l'expression d'un choix personnel;

Enfin, qu'elle rappelle l'urgence de documenter ce phénomène par un observatoire de l'intégrisme religieux. »

 11 h 42
19/02/15